Proposer des prestations de traduction spécialisée dans le domaine juridique

Référentiels de compétences et d'évaluation

Présentation

Candidat en situation de handicap

Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adapté. En fonction du handicap et des besoins spécifiques du candidat, le référent handicap pourra également s'appuyer sur une expertise externe.

Ces possibilités d'aménagement seront fixées dès l'entrée en formation et communiquées au futur candidat, afin que celui-ci puisse être informé des solutions en compensation.

Public de la certification

La certification « Proposer des prestations de traduction spécialisée dans le domaine juridique » s'adresse aux traducteurs, généralistes ou spécialisés dans d'autres domaines que le juridique (marketing, financier, technique…) souhaitant développer leur activité en proposant de nouvelles prestations en traduction juridique.

En effet, la maîtrise des techniques et outils propres à la traduction généraliste ne suffisent pas pour répondre aux enjeux de spécificité et de complexité du secteur juridique et à la demande très diversifiée en matière de traduction juridique : les traducteurs ont besoin de se doter de compétences complémentaires solides et spécifiques à la matière juridique et doivent adapter leurs méthodes, outils et processus de travail aux spécificités du secteur et à ses besoins.

Prérequis à l'entrée en formation

La formation s'adresse à :

- Tout traducteur en activité souhaitant proposer des prestations de traduction juridique ;
- Toute personne disposant de compétences attestées en traduction et souhaitant démarrer son activité en se spécialisant dans le domaine juridique ;

Tout candidat doit :

- Recevoir un avis favorable de la commission d'admission sur son dossier, ce dernier visant notamment à vérifier la cohérence entre le projet du candidat et les objectifs de la formation ;
- Prouver qu'il répond aux prérequis de la certification en transmettant une preuve de l'existence de son entreprise de traduction ou un diplôme de traduction, ou en validant un test de traduction ;
- Maîtriser les outils bureautiques de base.

Référentiels pour la certification

Le tableau suivant détaille les compétences visées par la certification, ainsi que les modalités et critères d'évaluation associés.

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Proposer des prestations de traduction spécialisée dans le domaine juridique		
C1 Analyser l'environnement juridique international et les intrications inhérentes à son fonctionnement, en identifiant les systèmes de droit (common law, droit romano-germanique…), les branches du droit (droit civil, droit pénal, droit de la famille, droit commercial, droit international…) et les acteurs (juridictions, auxiliaires de justice, ordres, justiciables, services juridiques…) en cause dans les contextes source et cible, en évaluant leurs points communs et différences et en étudiant leurs interactions, afin d'appréhender les enjeux spécifiques et particularités (institutionnelles, culturelles, linguistiques, de pratiques, prise en compte des situations de handicap…) de chaque prestation et de tenir compte de cette analyse comparée dans la réalisation des prestations.	**E1** – **<u>Type d'évaluation</u> : mise en situation professionnelle portant sur la préparation d'une prestation de traduction spécialisée dans le domaine juridique** Il est remis au candidat le brief d'une prestation de traduction spécialisée dans le domaine juridique. Il est attendu du candidat, dans le cadre d'un <u>rapport écrit</u>, qu'il produise : • une analyse de la demande de prestation et du document source (contexte, enjeux, risques…), au regard de l'environnement juridique dans lequel ils s'inscrivent *(en lien avec C1)* ; • une analyse des différences et équivalences parmi les concepts et termes juridiques ainsi que dans les composantes de l'ordonnancement juridictionnel des contextes source et cible *(en lien avec C3)*, Le rapport inclura également une note décrivant les évolutions envisagées/rendues nécessaires par l'intégration de la traduction juridique à la pratique professionnelle du candidat, notamment : • les modalités de mise en œuvre de sa veille spécialisée dans le domaine juridique *(en lien avec C2)*	**POUR C1 :** **Cr1.** Le système de droit et la branche du droit en cause dans les contextes source et cible sont correctement déterminés. **Cr2.** Les principaux acteurs en lien direct (commanditaire, destinataire, personnes impliquées…) ou indirect (auxiliaires de justice, entreprises et leurs clients…) avec la prestation sont identifiés, ainsi que leur organisation/rôle. **Cr3.** Le périmètre et les enjeux de la prestation sont identifiés et correctement situés dans le contexte plus global du domaine juridique (enjeux, risques, opportunités, dynamiques…).
C2 Mettre en place une veille spécifique au domaine juridique, en s'appuyant sur des sources spécialisées (publications/revues d'actualité juridique, publications académiques…), afin d'identifier les tendances, actualités et évolutions du secteur susceptibles d'avoir une incidence sur les prestations de traduction spécialisées dans le domaine juridique (concepts, terminologie, réglementations notamment s'agissant de la prise en compte du handicap…) et d'anticiper les besoins de la clientèle.		**POUR C2 :** **Cr1.** Les sources d'informations citées sont pertinentes au regard du secteur/domaine juridique : bases de données juridiques privées et/ou institutionnelles (EFL, Dalloz, Lamy, Lextenso, legifrance, justice.fr …), sites d'actualité juridique (village de la justice…), sites des cabinets d'avocats de référence, sites des juridictions françaises et internationales (Cour de cassation, Conseil d'État, Cour internationale de justice, CEDH, cours d'appel…), publications académiques, publications des organisations internationales (Commission européenne, Nations Unies…)…

	• les adaptations mises en œuvre, ou envisagées, pour adapter ses stratégies, processus de travail et outils aux spécificités du domaine juridique, notamment en ce qui concerne la prise en compte du handicap *(en lien avec C5)*. À défaut de disposer d'ores et déjà de demandes de traduction spécialisée dans le domaine juridique dans le cadre de son activité professionnelle, le candidat pourra s'appuyer sur le brief fourni pour projeter les nouvelles prestations de traduction qu'il pourrait être amené à réaliser.	**Cr2.** Le candidat justifie que la veille mise en place permet de détecter les tendances et évolutions clés dans le domaine juridique et leurs impacts potentiels sur les prestations de traduction : évolutions légales/réglementaires/jurisprudentielles récentes, cas concrets d'évolution terminologique (TI/TGI devenus tribunaux judiciaires…), apparition ou généralisation de nouveaux termes …
C3 Rechercher des équivalences parmi les concepts et termes juridiques ainsi que dans les composantes de l'ordonnancement juridictionnel des contextes source et cible, en les comparant et en sélectionnant les solutions de traduction idoines (maintien du terme en langue source, traduction directe, périphrase explicative, transposition, reformulation…), afin de garantir un cadre terminologique et conceptuel juste et fonctionnel dans le contexte juridique cible et garantir ainsi la qualité et l'utilisabilité de la traduction à produire.	**E2** – **<u>Type d'évaluation</u> : mise en situation professionnelle portant sur la production d'une traduction spécialisée dans le domaine juridique** Il est remis au candidat le brief d'une prestation de traduction spécialisée dans le domaine juridique, accompagné du texte à traduire. Dans un temps limité, il est demandé au candidat de produire la traduction du texte source, dans la langue cible, accompagnée des commentaires et/ou notes de traduction qu'il jugera utiles à la compréhension et la justification des éventuelles adaptations terminologiques, phraséologiques, stylistiques ou formelles ayant été rendues nécessaires *(en lien avec C4).*	**POUR C3 :** **Cr1.** Les différences et/ou similarités (institutionnelles, culturelles et/ou linguistiques) parmi les concepts et termes juridiques des contextes source et cible sont identifiées : par exemple la notion de responsabilité délictuelle en common law et en droit français, la différence dans la formation du contrat dans les deux systèmes (notion de contrepartie), les différences culturelles dans la prise en compte des situations de handicap, de discrimination… **Cr2.** Les équivalences proposées sont conceptuellement et contextuellement justes. **Cr3.** Les solutions préconisées pour traduire les concepts et termes juridiques sont justifiées : impossibilité de traduction directe, besoin spécifique de reformulation, nécessité de maintenir le terme en langue source et de produire une périphrase explicative…
C4 Adapter la phraséologie, le style rédactionnel, le registre de langue ainsi que le formalisme attaché à ses productions aux spécificités de la traduction juridique, selon la nature (acte notarié, décision de justice, contrat, article…) et la branche du droit (droit immobilier, droit social, droit pénal, droit des sociétés…) du texte source, en		**POUR C4 :** **Cr1.** La phraséologie, le style rédactionnel et le registre de langue employés sont en cohérence avec la nature du texte source et les besoins de la prestation (niveau de technicité du texte source,

s'appuyant sur les résultats de ses recherches documentaires et terminologiques, afin de produire des traductions justes, fidèles et conformes aux exigences propres au domaine juridique dans le contexte cible.		typologie des destinataires, contexte de son utilisation…). **Cr2.** Le formalisme utilisé dans la traduction est en cohérence avec la nature du texte source, la branche de droit concernée ainsi que les normes et usages du contexte cible : références aux textes législatifs ou aux décisions de justice, formalisme spécifique attaché aux contrats, ordre de présentation des informations… **Cr3.** Les notes et commentaires de traduction sont précis, concis, justifiés et compréhensibles. Ils permettent : de lever des ambiguïtés terminologiques, de justifier un choix par une source pertinente, d'alerter le client ou le lecteur sur une erreur ou un passage équivoque du texte source, de justifier la pertinence des choix rédactionnels et stylistiques (noms de fonctions, formes d'adresse, temps verbaux, besoins de recontextualisation…)…
C5 Adapter ses stratégies (commerciale, marketing, communication…), processus et outils de travail aux spécificités du domaine juridique (création et enrichissement de bases terminologiques et de mémoires de traduction spécialisées, pertinence du recours à la traduction automatique et à l'IA), en tenant compte du type de clientèle (cabinets d'avocats, études notariales, tribunaux, entreprises, clientèle en situation de handicap…), du contexte, des exigences et des risques liés aux prestations visées (respect des délais, du secret professionnel, risques liés à la confidentialité, obligations RSE…), afin de répondre de façon appropriée aux besoins du secteur, de valoriser son expertise en traduction		**POUR C5 :** **Cr1.** Au moins 4 contraintes et risques du secteur juridique à prendre en compte dans le cadre de son activité, ses stratégies et la réalisation de ses prestations sont identifiés : confidentialité (RGPD, secret professionnel…), risque de conflit d'intérêt, complexité des concepts juridiques, obligations en matière de RSE, … **Cr2.** Le candidat justifie que la nouvelle organisation de travail et les stratégies mises en œuvre/envisagées tiennent compte des attentes/besoins/contextes spécifiques des clients/prestations visés : adaptation des délais de réalisation des prestations ou des tarifs, prise en compte des risques (utilisation d'outils métier garantissant la confidentialité des données, mise en

juridique et d'ainsi développer et fidéliser sa clientèle.		œuvre de moyens visant à garantir l'intégrité des données communiquées ou de les sauvegarder en cas de cyberattaque…), adaptation du contrôle qualité en alignement avec les exigences spécifiques du secteur juridique… **Cr3.** Une valorisation de la nouvelle expertise dans le domaine juridique est envisagée/réalisée : mise en avant des actions et moyens ayant permis l'acquisition des compétences (formations suivies, certifications obtenues, projets mis en œuvre…), références clients dans la documentation commerciale ou les communications, proposition d'offres spécifiques/personnalisées … **Cr4.** La prise en compte du handicap dans l'adaptation des stratégies, outils et processus est démontrée : intégration d'étapes propres à l'accessibilité dans le contrôle qualité, démarches de reformulation permettant une compréhension facilitée des concepts complexes par les personnes en situation de handicap…